

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*15052856\*****31 MARS 2015**

Greffe

Division LIÈGE

**N° d'entreprise :** 0444.816.462**Dénomination**(en entier) : **TM MONTAGE**

(en abrégé) :

**Forme juridique :** Société Anonyme**Siège :** 4100 Seraing, Rue Puits Marie, 85A

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE -  
MODIFICATION DES STATUTS - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL -  
NOMINATION**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « TM MONTAGE », dont le siège social est établi à 4100 Seraing, Rue Puits Marie 85A, reçu le 12 mars 2015 par le notaire Olivier de LAMINNE de BEX, notaire associé de la société civile professionnelle ayant revêtu la forme de société privée à responsabilité limitée, dénommée « de LAMINNE de BEX et JADIN - notaires associés », ayant son siège à Waremmes, Avenue Leburton, 6, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0870.797.506., en son étude.

Société constituée sous la forme de société privée à responsabilité limitée et sous la dénomination « DUSSART PHILIPPE » aux termes d'un acte reçu par le notaire Robert MEUNIER, à Seraing, en date du trente et un juillet mil neuf cent nonante et un, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du vingt-huit août suivant, sous le numéro 269.

Ayant adopté la forme de société anonyme aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert MEUNIER, à Seraing, en date du vingt-trois décembre mil neuf cent nonante-trois, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du vingt-six janvier mil neuf cent nonante-quatre, sous le numéro 268.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Olivier de LAMINNE de BEX, soussigné, en date du trente décembre deux mil onze, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du vingt-trois janvier suivant, sous le numéro 12020506.

L'assemblée a décidé :

1. de modifier l'objet social par l'adoption du texte suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participations avec ceux-ci, l'installation de tuyauteries industrielles, de pose de câbles et de canalisations diverses et la construction métallique, la construction de ponts et charpentes, entreprise de terrassements, ateliers de soudure, électricité et mécanique industrielle, importations de biens meubles et immeubles, notamment en construction, matériaux de construction, l'étude et la sous-traitance de travaux en main d'oeuvre manuelle et intellectuelle, les travaux de couverture (code Nacebel 43.910), les travaux d'étanchéification des murs (code Nacebel 43.991), les travaux d'installation électrique autres que de bâtiment (code Nacebel 43.212), la réparation d'équipements électriques (code Nacebel 33.140) et l'installation de machines et équipements industriels (code Nacebel 33.200), ainsi qu'agence immobilière et intermédiaire commerciale et financier.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits ».

2. de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Viviane LAMBREGHS pour une durée de 6 ans.

3. de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B - Suite

Dépôt simultané : Expédition du procès-verbal - rapport du conseil d'administration – situation active et passive et statuts coordonnés suite à la modification des statuts qui résulte de ladite expédition.

Extrait conforme, délivré avant enregistrement en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Olivier de Laminne de Bex  
Notaire associé à Waremmé